ROUBAIX

L'Affaire Avon-Debierre

M. Delalé, juge d'instruction, a entendu, hier, à propos de l'Affaire Avon-Debierre, notre rédacteur en chef, M. Siauve-Evausy, qui a nettement établi :

1° Que ses premiers renseignements sur les rapports de la famille Avon avec M. Debierre, le parti républicain gouvernemental et la franc-maçonnerie ne lui avaient pas été fournis par M. Debierre ;

2° Que M. Debierre n'intervint effectivement dans la polémique soulevée par le « Réveil du Nord » qu'à la suite de l'agression dont il fut victime de la part du capitaine Avon.

3° Que le capitaine Avon ne pouvait pas ignorer, quand il s'attaqua à M. Debierre, que le rédacteur en chef du « Réveil du Nord » avait pris l'entière responsabilité des articles publiés dans son journal et qu'il avait accepté, quoique ces articles n'excédassent pas le droit de critique du journaliste, d'en accorder la réparation par les armes.

Aujourd'hui, jeudi, M. Delalé entendra contradictoirement MM. Debierre et Avon fils.

L'instruction sera vraisemblablement close vendredi, par l'audition des témoins de MM. le capitaine Avon et Siauve-Evausy et l'affaire viendra devant le tribunal correctionnel dans la seconde quinzaine de janvier.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, M. le docteur Debierre se portera partie civile aux débats.

—o—

JEUNE DESESPEREE

M. Louis Vermersch, 31 ans, peigneur, rue Jean-Bart, cour Héquette, passant mercredi vers 3 heures, quai de Gand, vit une jeune fille s'avancer vers le canal et après un court instant d'hésitation se jeter à l'eau.

L'ouvrier se porta aussitôt à son secours et réussit à la ramener rapidement à la berge. Transportée immédiatement dans les ateliers de M. Colin, elle y reçut les premiers soins de la concierge et de quelques voisines obligeantes.

Lorsqu'elle fut en état d'être interrogée la jeune fille déclara se nommer Elisa Bataille, être âgée de 18 ans et exercer la profession de servante chez une personne de la rue Daubenton.

Mais elle refusa d'exposer les raisons qui l'avaient déterminée à vouloir se donner la mort.

M. le docteur Druesnes, après avoir examiné Mlle Bataille l'a fait reconduire chez ses parents qui habitent Tourcoing.

—o—

DEMENAGEMENT TROP COMPLET

Une fille... légère Pauline Mœrherke, 29 ans, originaire d'Halluin, ne se trouvant plus bien dans la chambre qu'elle occupait chez Mme Barbara-Mulle, cabaretière, 125, rue de Lannoy, a déménagé à la cloche de bois en emportant divers vêtements appartenant à sa logeuse.

Celle-ci a déposé une plainte auprès de M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

—o—

REUNION SYNDICALE

Samedi prochain 14 courant aura lieu, à 8 heures et demie du soir dans la salle des Fêtes du Maréchal de Coyghem, 111, Grande-Rue, une grande réunion publique et contradictoire avec le concours de J. Latapie, pour la constitution d'un syndicat métallurgiste à Roubaix.

A cet effet, le comité d'organisation adresse l'appel suivant aux ouvriers métallurgistes, syndiqués ou non.

Camarades,

Les Chambres Syndicales des ouvriers Métalurgistes, Chaudonniers en cuivre, Peigneurs, Serruriers et Mouleurs considérant que si tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour procurer aux ouvriers les améliorations auxquelles ils ont droit, ont échoué, cela tient au manque de solidarité et surtout au grand nombre de syndicats qui diviseot les ouvriers d'une même industrie, ont décidé de former à Roubaix une union Métallurgiste qui groupera dans son sein tous les ouvriers travaillant les métaux.

Nous vous prions donc de vouloir bien assister à la réunion que nous organisons à cet effet et dans laquelle le camarade J. LATAPIE, secrétaire de l'Union Fédérale des ouvriers Métallurgistes de France, exposera les avantages que tous nous pourrons retirer de cette Union.

Le Comité d'organisation.

—o—

L'AVAIT-ELLE PREVU ?..

Une dame Ferlier, née Céline Sayet, 58 ans, ménagère, 118, rue Bernard, s'étant crue tout à coup inspirée par un esprit plus ou moins saint, avait embrassé sans hésiter la profession de cartomancienne.

Elle s'est vue, de ce fait, dresser procès-verbal.

L'« esprit » de l'infortunée pythonisse n'aurait-il pu lui éviter d'avoir ainsi maille à partir avec dame Police ?

—o—

N'ESTAMPEZ PAS VOS CLIENTS

Une contravention a été dressée à la charge de M. Félix Delcour, loueur de voitures 135, rue du Grand Chemin, pour avoir exigé d'un voyageur, le prix d'une heure de location, alors qu'il n'avait fourni qu'une simple course.

—o—

LES TROUVAILLES

— M. Jean-Baptiste Willems, rue de Jemmapes, cour Vromant, 4, a trouvé avant-hier, rue Daubenton, un appert de naissance au nom de François Dendauw.

— M. Arthur Prévost, demeurant à Wattrelos, rue de Bazeilles, 4, a déposé au commissariat du 5e arrondissement, deux clefs qu'il venait de ramasser rue Carnot.

—o—

POUR LE THEATRE COUVREUR

Une délégation de commerçants du Fontenoy, a fait, mercredi, à onze heures, auprès de l'administration municipale, une démarche pour obtenir une augmentation de la subvention au théâtre Couvreur.

Cette augmentation serait, paraît-il, indispensable, pour permettre au théâtre de la rue Archimède, de continuer ses représentations.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— Mlle Aline Codron, 27, rue St-Joseph, gazeuse à la retorderie Lesur frères, 21, rue de Lorraine, a eu le 7 courant, à 5 h. 1/4 du soir, l'index droit contusionné par écrasement entre un petit cylindre et la poulie d'un métier à gazer.

— A la Brasserie Roubaisienne, boulevard d'Halluin, M. Joseph Deboos, 31 ans, garçon brasseur demeurant rue Masse-Masure, cour Warlope, 6, étant samedi matin à sept heures tombé en portant une rondelle, s'est contusionné le thorax et le genou droit.

— Lundi matin, vers 9 heures, un ouvrier du tissage Pollet, rue Nain, 30, M. J.-B. Bataille, domicilié rue Bernard, cour Duquesnoy 10, a eu les côtes contusionnées en tombant sur le porte-navette de son métier.

— Le même jour à 7 heures du matin, M. Alcide Lerica, 54 ans, 121, rue d'Avelghem, soigneur chez MM. Etienne Motte et Cie, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant d'une échelle.

— Un accident analogue est arrivé par suite d'une glissade à M. Pierre Bouquenieux rue St-Antoine cour Défontaine, 21, chauffeur à la retorderie Lesur frères, rue de Lorraine.

— En déchargeant le 9 courant à 11 heures du matin, un bateau de ferrailles, quai de Lorient, M. Adrien Moubron, 37, rue de la Redoute, manœuvre au service de Mme Louis Deroubaix, négociant en métaux, 232, boulevard de Beaurepaire, a eu l'ongle de l'index droit arraché par suite de la chute sur ce doigt d'une plaque de tôle.

— Un charretier de la Maison Bulteau, 164, rue du Collège, M. Joseph Streuss, 69 ans, rue de Rome, cour Parent, 4, est tombé sur le sol, vers neuf heures du matin en déchargeant un sac du camion qu'il conduisait.

Il s'est fait quelques contusions au thorax.

— Au tissage Les fils d'Alfred Motte, 20, rue Molière, lundi vers 3 heures, un tisserand M. Oculi Nicolas, 65 ans, 154 rue du Pile, a été piqué à la paume de la main droite par la broche de sa navette.

— Mardi soir, vers six heures, M. Joseph Dewitte, 28 ans, 104, rue du Fort, soigneur à la filature Mulliez frères, rue de l'Ommelet, s'est donné une entorse au pied gauche en heurtant accidentellement un batteur.

— Vers midi, une donneuse de fils de la maison Ternynch, boulevard de Fourmies, Mlle Clémence Gaudet, 15 ans, rue d'Anzin, maison Gérard, 14, a eu le pied gauche luxé en glissant sur un rouleau de bois.

— Le même jour à dix heures du matin, M. Ivo Vandemeulebrouck, 52 ans, demeurant à Bossuyt, journalier chez M. Julien Petit, marchand de vieux métaux, 1, rue de la Perche, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant en bas d'une échelle.

— A la filature Ternynck frères, 4, rue du Nouveau-Monde, Mlle Célina Rahyr, Brocheux demeurant au Petit-Tourcoing, à Wattrelos, s'est mardi, à 3 heures, contusionné le pied droit par suite d'un heurt contre un organe de son métier.

— M. Camille Demyn, 32 ans, 25, rue Bell, débourreur au tissage de l'Epeule, a été sérieusement blessé à la main gauche le même jour à 7 h. 1/2 en posant une courroie.

Ladite main a été prise entre la poulie et le bout du rouletabosse.

M. Demyn en a été condamné à 30 jours de repos forcé.

— M. Arthur Delaforterie, 18 ans, 7, rue de Beaurepaire, à Wattrelos, manœuvre chez M. Jules Kindt, entrepreneur de toitures, 3, rue Vaucanson, étant, vers 10 heures, tombé en voulant prendre un panier d'outils sur une charrette, a été contusionné à la région lombaire.

Informations et Communications diverses

INSTITUT SEVIGNE DE ROUBAIX. — L'Association amicale de l'Institut Sévigné invite ses associés à une matinée dansante qu'elle donnera dans la Salle des Fêtes de l'Ecole, le dimanche 22 janvier, de 3 heures à 6 heures et demie du soir.

Orchestre symphonique et buffet.

LA MATRICE PRIMITIVE DES PATENTES pour 1905 est déposée à la Mairie, Bureau des Contributions directes, où les intéressés pourront la consulter à dater de ce jour.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — *Conférence d'électricité industrielle* — Aujourd'hui jeudi à 7 heures trois quarts au grand amphithéâtre par M. le professeur Béghin.

Comparaison des enroulements imbriqués et ondulés. — Connexions équipotentielle. — Principaux types d'enroulements pour induits en anneau et en tambour.

Théâtres, Fêtes et Concerts

HIPPODROME-THEATRE

On nous annonce pour la semaine prochaine, une représentation de gala, avec le concours de M. P. MOUNET. L'éminent sociétaire de la Comédie-Française jouera dans « Claudie » son célèbre rôle du Père Remi qui fut l'un des premiers triomphes de sa carrière et qu'il vient de reprendre à la Comédie-Française à l'occasion des Fêtes du Centenaire de Georges Sand.

M. P. Mounet a consenti à interpréter, dans cette même soirée, ce petit chef d'œuvre de Villiers de l'Isle d'Adam qui a nom « L'Evasion ».

TOURNEE LABRUYERE. — Mounet-Sully à l'Hippodrome, dimanche 29 janvier telle est la bonne fortune qui nous échoit.

C'est la plus pure et la plus belle gloire de notre art c'est aussi l'artiste de la Comédie-Française qui fit le moins de tournées, étant au-dessus de toute question de lucre, les déplacements l'effrayant et craignant par-dessus tout qu'une mise en scène négligée pût trahir les chefs-d'œuvre qu'il interprète si glorieusement.

Il a fallu une insistance acharnée et la persuasion qu'un grand nombre de ses admirateurs dans l'impossibilité d'aller à lui seraient heureux de le voir venir à eux et c'est cette raison seule qui a pu décider l'éminent doyen de la Comédie-Française à venir nous visiter le dimanche 29 janvier au théâtre.

Le spectacle se composera d'*Œdipe Roi* de la belle œuvre si profonde et de si large envergure de *Sophocle*, traduite par J. Lacroix. Souhaitons que tous les admirateurs et du poète et de l'artiste ne se donnent pas rendez-vous ce jour-là car comment ferait-on pour les recevoir dans la salle du théâtre

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 11 janvier 1905

Naissances. — Madeleine Thyry, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 21. — Madeleine Ternens, rue de la Guinguette, 65. — Georges Dewulf, rue Nain, 32. — Antoinette Baudaert, rue du Viel-Abreuvoir, 42. — Victor Desprez, rue Blanchemaille, — Cyrille Bataille, rue Choiseul, maisons Foveau, 13. — Georges Herman, rue Blanchemaille. — Jeanne Hélynck, rue de l'Epeule, 1re cour Lampe, 16.

Décès. — Elodie Caekenbergh, 38 ans, ménagère, rue Leverrier, 23. — Arthur Savary, 2 mois, rue Bernard, cour Bernard-Spriet, 9. — Henri Verbelse, 2 mois, rue Bernard, 66. — Marie Prez, 79 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Fidéline Demarque, 66 ans, sans profession, rue de Béthune, 4.

TOURCOING

VIOLENT INCENDIE DANS UNE SAVONNERIE

Un violent incendie s'est déclaré dans la nuit de mardi à mercredi, vers 11 heures trois quarts, dans les magasins de M. Paul Tranoy et Cie, fabricants de savons, rue de la Malsence.

C'est M. Banclote, loueur de voitures, rue de la Malsence qui aperçut le premier les flammes et donna l'alarme.

Les pompiers prévenus téléphoniquement arrivèrent presque aussitôt sur les lieux et disposèrent rapidement trois établissements.

Le feu avait pris dans la salle de cartonnage, non loin des bureaux et en quelques instants, l'incendie avait pris de grandes proportions. Néanmoins, il fut bientôt circonscrit.

Les bureaux purent être préservés ainsi que les ateliers de préparation où se trouvaient des huiles et produits chimiques qui eussent été pour le feu un aliment redoutable.

Deux ou trois nefs ont été complètement consumées par les flammes. A 1 heure du matin, tout danger avait disparu.

Les dégâts s'élèvent à une dizaine de mille francs, couverts par une assurance.

Remarqué sur les lieux du sinistre M. Lecomte, adjoint au maire, quelques conseillers municipaux et M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement.

—o—

AGRESSION NOCTURNE

Alois Caron, âgé de 28 ans, ouvrier de fabrique, demeurant 54 rue des Girondins, se trouvait lundi soir dans un état voisin de l'ivresse, après plusieurs stations faites dans différents estaminets de la ville.

Voulant terminer convenablement la soirée, Caron fit la connaissance d'une donzelle qui le mena, vers 10 heures et demie du soir, vers des lieux isolés.

A l'extrémité de la rue Racine, deux individus firent soudain irruption en face des deux amoureux. En un clin-d'œil, le malheureux Caron fut terrassé et débarrassé de sa montre et de son portemonnaie contenant 25 francs.

Quand l'ouvrier de fabrique put se relever, sa compagne et les deux agresseurs avaient disparu.

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu la plainte de Alois Caron, qui ne peut donner aucun renseignement sur les individus qui l'ont dévalisé.

—o—

AU TRIBUNAL DE COMMERCE

L'installation des juges élus en décembre dernier, a eu lieu au tribunal de commerce, mardi à dix heures du matin.

Cette formalité a été remplie par M. Georges Lefebvre, juge titulaire, président d'audience. Les nouveaux juges sont M. J. Jofré, juge titulaire ; MM. P. Tiberghien, H. Pollet-Dewavrin, et J. Delmasure, juges suppléants.

Le greffier a donné lecture du procès-verbal des élections et de la prestation de serment, puis, M. Lefebvre a excusé le président du tribunal, M. Bernard-Flipo, indisposé et a souhaité la bienvenue aux nouveaux juges.

—o—

DANS LES DOUANES

M. Adonis Pontoise, capitaine des douanes à Les Ponteis (Doubs), est nommé à Tourcoing en remplacement de M. Vernerey, décédé.

M. Mestier, sous-lieutenant à Tiurcoing, est élevé sur place au grade de lieutenant.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— Chez Fourré, entrepreneur de transports, 63, rue de Guisnes, un domestique, Achille Dewerdt, 27 ans, demeurant 149, rue du Pont-de-Neuville, s'est fait une entorse du pied gauche en sautant de son camion ; 10 jours de repos.

— Chez Flipo, fils aîné, filateur, un fileur, Pierre Lemaire, 30 ans, demeurant rue des Maraichers, 24, en descendant de son métier, sur lequel il était monté, pour mettre une corde, a glissé et a heurté le pied gauche aux broches.

Deux piqûres assez profondes de la plante du pied nécessiteront un repos de 10 jours.

—o—

CONTRAINTE

L'agent de la police de sûreté Laverze, a mis en état d'arrestation mercredi soir, Eugène Houdeville, âgé de 48 ans, né à Sotteville-lez-Rouen, journalier, demeurant 83, rue de l'Amiral-Courbet.

Cet individu a une peine de deux jours de prison à purger pour mendicité.

—o—

DISPARITION

Le jeune Paul Cuvelier, 16 ans, demeurant chez ses parents, au Blanc-Seau, sentier du cimetière, a disparu depuis lundi 9 janvier. Il avait quitté le domicile paternel à six heures du matin pour se rendre comme d'habitude, à son travail, où il ne s'est d'ailleurs pas rendu.

Au moment de sa disparition, Paul Cuvelier, était vêtu d'un veston et d'un pantalon noirs, chaussé de bottines à lacets et coiffé d'une casquette.

Informations et Communications diverses

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé mercredi matin aux halles de Tourcoing, 2100 huîtres, 450 kilos de marée 600 kilos de pommes de terre, 3 lapins de garenne, 550 endives, 20 kilos de beurre.

—o—

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Salle Leverrier. — Direct. : A. BOURDETTE)

Dimanche prochain 15 janvier, 1re représentation du grand succès *Le Sire de Vergy*, opéra-bouffe en 3 actes de MM. G. A. Caillavet et Robert De Flers, musique de Claude Terrasse.

Les principaux rôles seront interprétés par Mlles Jane Barre, Péguillan, Mme Chancel, MM. Chancel, Marty, Tapie.

On commencera par un vaudeville du répertoire.

Bureaux à 2 heures et demie. — Rideaux à 3 heures.

Orchestre du Grand Théâtre Municipal de Lille.

Prix des places : Fauteuils, 3 fr. ; Parquet, 2 fr. ; Galeries, 1 fr.

La location sera ouverte jeudi, à 8 heures du matin et fermée dimanche à midi.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 11 janvier

Naissances. — Dubois Zoé, rue d'Haubourdin, 43. — Delmazure Albert, rue des Girondins, 23.

Décès. — Catteau Henri, 60 ans, rue de la Cloche, 106. — Deschuymere Marie, 58 ans, rue des Villas. — Deroy Maria, 38 ans, rue du Brun-Pain, 22.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Seynave Dubocage, un tourneur, M. Albert Lepape, demeurant rue de Tourcoing, a eu le pouce serré entre le tour et son outil.

Quelques jours de repos.

LYS

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Une fileuse de chez M. Boutemy, Mlle Pluquet Léocadie, 28 ans, demeurant à Touffiers, hameau de la Citadelle, en plaçant des bobines sur le ratelier de son métier, a fait une chûte et s'est fait une entorse du pied gauche.

15 jours de repos.

LEERS

LA FAUDE. — Lundi, vers 9 heures du matin, Boncly Hector et Guillemain Stanislas, préposés des douanes de la brigade de Leers, de service près de la croisade Isalee ont arrêté une soigneuse, Dhallander Léonie, 28 ans, demeurant rue de Ma Campagne, 57, à Roubaix et son fils, Dhallander Jean-Baptiste, 9 ans, qui portaient ensemble du café vert et torréfié, de provenance étrangère, pour une valeur de 60 fr. 80.

Les fraudeurs ont été conduits à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigés sur Lille.

HEM

FUNERAILLES. — Hier ont eu lieu les funérailles de M. J.-B. Duquesne, conseiller municipal, décédé à l'âge de 37 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Une très nombreuse assistance accompagnait à sa dernière demeure cet humble de condition mais grand de cœur.

Aux coins du corbillard avaient pris place M. H. Delecroix, maire ; MM. Lallart et Dubonnet, adjoints ; M. J.-B. Prévot, vice-président de la « Fraternelle des Anciens élèves », M. Lelong, président d'honneur des Anciens militaires.

Le deuil était conduit par le beau-père et les beaux-frères du défunt. Derrière venaient le Conseil municipal au complet, la Commission de la « Fraternelle », etc.

Pendant toute la durée du cortège, l'Harmonie municipale s'est fait entendre dans plusieurs marches funèbres imposantes.

Au cimetière, M. H. Delecroix, maire, et M. Arnold, directeur de l'école Victor-Hugo, ont, au milieu de l'émotion générale, prononcé des discours émouvants.

Tous deux ont retracé la vie de travail et d'abnégation de ce citoyen, ses affres devant la mort qui le surprenait, laissant ses deux pauvres enfants, que ses amis n'abandonneront pas.

Une quête faite à la sortie par MM. Prévot et A. Bousemart, conseillers municipaux, vice-président et secrétaire de la « Fraternelle » a produit 23 francs 90. Cette somme sera remise à la veuve avec les 20 francs votés par la Commission des Anciens élèves pour l'achat d'une couronne — selon le désir exprimé par le défunt.

MOUVAUX

VOL. — M. François Bouzin, épicier, rue Pasteur, a été victime, mardi, d'un vol de 77 francs en argent. Plainte a été déposée à la mairie.

WASQUEHAL

MARCHE DE GRE A GRE. — Lundi a eu lieu, à la mairie de Wasquehal, un marché de gré à gré, pour les denrées nécessaires aux cuisines populaires qui ont commencé à fonctionner le lendemain.

Premier lot. — Petits pois, 700 litres, adjudicataire : M. Lagache.

Deuxième lot. — Petits pois, 700 litres, adjudicataire, M. Lagache.

Troisième lot. — Pommes de terre, 2000 kilos, adjudicataire : M. Dufossez, 9 fr. 90 les cent kilos.

Quatrième lot. — Viande de bœuf, 180 kilos, adjudicataire : la Coopérative l'Union, à 1 fr. 19, le kilo.

Cinquième lot. — Os, gras, et fricassé de mouton, adjudicataire : la Coopérative l'Union.

Sixième lot. — Pain blanc de trois livres, adjudicataires : MM. Lagache et Degoey, 45 centimes le pain.

Septième lot. — L'épicerie, adjudicataire : M. Buyse-Barbieux.

WATTRELOS

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Mullier Henri, travaillant chez M. Lefebvre et Bastin, a eu les doigts écrasés par un pignon de son métier.

SAVON du CONGO Parfum pénétrant Victor VAISSIER

L. 570.

LILLE

Le Drame de la rue du Magasin

Nous avons annoncé, il y a trois jours, la sortie de l'Hôpital St-Sauveur, où elle était en traitement, de Mme Lequien, la victime du drame de la rue du Magasin. On se rappelle que la balle que lui avait tirée son mari l'avait atteinte à la face La jeune femme restera atteinte d'une paralysie faciale, quoique sa blessure soit complètement cicatrisée.

Mercredi après-midi, une confrontation a eu lieu, dans le cabinet du juge d'instruction, entre le sieur Lequien et sa victime. Des épithètes plutôt malsonnantes ont été échangées, paraît-il, entre les époux, Lequien prétendant que sa femme, dès sa première nuit de noces, tentait de l'empoisonner à l'aide de pastilles qu'elle lui mettait dans la bouche, sous prétexte de lui procurer la force nécessaire, — qui lui manquait sans doute, — à l'accomplissement de ses devoirs conjugaux.

A la vérité Lequien, qui a d'ailleurs subi l'examen médical, présente toutes les apparences du mabouïsme, en conséquence de quoi il sera sans doute interné à bref délai.

—o—

AU FEU !

Un feu de cheminée, rapidement éteint, et qui n'a causé aucun dégât s'est déclaré dans la journée de mercredi chez M. Despretz, courtier en grains, rue Alexandre Leleux.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 11 Janvier 1905

ADJUDICATIONS

TOURCOING. — Dans la rue Haute, 15, une maison d'habitation dont la mise à prix était de 3.617 fr., a été adjugée à Me Rombaut, pour 3.650 fr.

RONCQ. — Au hameau du Blanc-Four, rue de Lille, quatre maisons et 22 ares 70 centiares de terrain, dont la mise à prix était de 4.725 fr., ont été adjugées à Me Lefort, pour 5.675 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 Janvier 1905

Présidence de M. SEE vice-président.

L'AFFAIRE DE FRAUDE DES WAGONS-LITS

A l'audience d'hier fût appelée l'intéressante affaire de fraude aux wagons-lits qui fut découverte le 28 juillet 1904, à la gare St-André.

L'affaire fut exposée par M. Thouzet, représentant de l'administration des douanes. Il rappela que la fraude fut commise dans un wagon du rapide de Bruxelles-Lille.

Le 28 juillet, dit-il, vers minuit, deux agents de la brigade de Saint-André essayaient d'arrêter trois individus qui étaient porteurs d'une charge de tabac de fraude. Ils durent subir une lutte pendant laquelle deux des fraudeurs purent s'échapper. Celui qui ne put s'échapper s'appelle Farvacque.

Ce dernier fût arrêté, et conduit à la prison de Lille. Quant au chargement de tabac, il fut saisi.

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Une instruction judiciaire fut ouverte aussitôt pour trouver les complices de Fauvarque. De même une enquête administrative fut conduite par deux officiers de douanes.

On constata que la fraude avait été commise dans une voiture appelée wagon-salon, qui chaque nuit est remisée à Saint-André.

C'est le lieutenant Gilbert qui trouva dans un wagon de légumes lequel était en stationnement près du wagon-lit, une charge de tabac, divisée en paquets de 5 kilogs. Le lieutenant en conclut que le tabac avait été dissimulé dans des cachettes pratiquées dans le wagon-salon.

« L'administration des douanes prit le lendemain des dispositions spéciales : à l'arrivée du train à Lille, à 7 h. 40, elle fit visiter avec soin le wagon-salon qui tous les soirs était remisé à la gare St-André.

« On y découvrit deux cachettes, dans lesquelles on trouva encore des poussières de tabac, et des sacs en tissu de jute semblables à ceux qui contenaient le tabac saisi sur Fauvarque, et portant aussi le plomb du fabricant de tabac à Poperinghe. On y trouva aussi des vêtements, dit l'agent des douanes, devant appartenir aux complices de Fauvarque. L'une des poches contenait un portefeuille en cuir appartenant à Eugène Dhalluin.

« Le 30 novembre dernier, on passa un nouvel examen du wagon, afin de découvrir les autres cachettes. On trouva en effet d'autres cachettes dans lesquelles on pouvait enfermer jusqu'à 300 kg de tabac.

« On se demanda alors s'il était possible que les fraudeurs pussent opérer sans être de connivence avec des employés des wagons-lits chargé de la garde du wagon-salon, Bidoul qui y était conducteur, et Demayer, nettoyeur.

« M. Delalé délivra contre ces deux individus un mandat d'arrêt. »

L'agent de la Compagnie résume ainsi le procès :

« Quant à Dhalluin, sa complicité résulterait : d'abord de la présence des papiers à son nom dans la poche des vêtements trouvés dans l'une des cachettes du wagon-salon ; ensuite de ce qu'il a reconnu dans le cabaret de Mme Wilfeu, à Croix, que la nuit précédente il avait été attaqué par les douaniers avec un de ses amis qui, lui, avait été arrêté.

« Quant à Bidoul et Demayer, les employés du wagon-salon, il n'est pas possible qu'ils n'aient pas participé à la fraude, puisqu'ils sont constamment dans la voiture et qu'ils tiennent toujours la clef de cette voiture.

« Dans ces conditions, l'administration des douanes demande au tribunal la confiscation du tabac saisi (dont la valeur est de 1968 fr. 75) la confiscation du wagon-salon qui servit à transporter le tabac (valeur 55.000 fr.).

« L'administration demande en outre au tribunal de condamner Fauvarque, Dhalluin, Bidoul et Demeyer, solidairement à l'amende de 1968 fr. 75.

« Quant à la Compagnie de l'Etat belge qui a acquis en 1901, la voiture n° 1533 de la Société des wagons-lits, elle devra se voir confisquer cette voiture. Et comme la voiture n'a pas été saisie le 28 juillet, mais remise en circulation, l'Etat belge devra la représenter à première réquisition, à l'administration des douanes. De plus, conclut l'agent des douanes comme Bidoul et Demayer étaient les employés de la Cie des Wagons-lits, qu'ils tenaient de son directeur un mandat et des attributions définies, la Compagnie devra être déclarée civilement responsable et tenue solidairement du payement de l'amende prononcée contre eux.

L'INTERROGATOIRE

Les témoins sont entendus. Ils sont nombreux, et leur déposition est très longue.

C'est d'abord le lieutenant de douanes Gilbert, demeurant à Roubaix ; le capitaine de douanes Bostel, en résidence à Lille, qui viennent à leur tour résumer l'affaire.

D'autre part, les préposés Allard et Bourlet, de St-André, le garde Spriet, de Croix, Mme Wilfeu, cabaretière à Croix, et un sous-brigadier de Marcq, qui viennent faire des dépositions assez confuses.

LES PREVENUS ET LA DEFENSE

A l'audience ne comparaissent que Fauvarque et Demayer.

Me Brackers-d'Hugo qui se présente pour Fauvarque, dit que ce dernier n'a été qu'un simple porteur pour le compte et au service d'autres individus.

Il mérite la pitié du tribunal, parce qu'il n'est qu'un malheureux.

Me Guichard se présente pour l'Etat belge. Il dit que depuis longtemps déjà on s'apercevait que des fraudes se pratiquaient. Le 28 juillet on arrêta un fraudeur.

D'où venait le tabac ? Ce ne peut être du wagon-salon, car il ne peut y avoir dans un wagon-salon de cachettes comme le prétend l'administration des douanes.

D'autre part, si on a trouvé dans le wagon des brindilles de tabac, cela ne prouve pas que dans la nuit du 28 juillet le tabac saisi sur Fauvarque, vient du wagon-salon.

C'est Me Montel, avocat du barreau de Paris, qui défend les intérêts de la Compagnie des wagons-lits. Il estime que Demeyer ne peut-être reconnu complice du délit. Il montre que cet homme a eu beaucoup à souffrir de son arrestation pendant 40 jours de prison préventive. Il demande un jugement de justice au tribunal.

Après ces plaidoiries, le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à huitaine.

RHUMES NÉGLIGÉS ET BRONCHITES CHRONIQUES

n'existeraient plus si les personnes confiantes en nos loyales indications suivaient l'exemple de M. DESCAMPS, 63, rue St-Martin à St-Quentin, qui écrit ceci :

« J'étais atteint d'une bronchite depuis 12 ans, « j'ai tout fait et ne savais plus que faire pour « me soulager lorsqu'un jour je fis usage du « SIROP DES VOSGES, j'en ai pris deux grands « flacons, ma toux diminua d'un jour à l'autre, « mes crachats aussi et maintenant je me porte « très bien. »

Le flacon 2 fr., grand flacon 3 fr. Toutes Phar. et CAZE, pharmacien à St-Quentin. Demandez brochure illustrée.

Dépôts à Lille : Pharmacie Collardet, r. de Béthune ; Brigeard, place Richebé ; Leclercq, Grand-Place ; Deram, r. Nationale, 209 ; Malresse, r. de la Louvière. — A Roubaix : Gerreth, r. du Chemin-de-Fer. — A Tourcoing : Bruneau, r. de Lille. — A Saint-Omer : Dumez. — A Douai : Delsoutre. — A Dunkerque : Baggio, Smagghe. — A Boulogne-sur-Mer : Janin. — A Calais : Artzet, Durie.

R. 594.

INFORMATIONS

Commerciales & Financières

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHE DE PARIS

Cours de clôture du 11 janvier

AVOINES. — Soutenues. — Courant, 16.25 ; prochain, 16.65 ; mars-avril, 17.25 ; 4 mars, 17.25 ; 4 mai, 17.25.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 16.»» ; prochain, 16.25 ; mars-avril, 16.75 ; 4 mars, 17.»» ; 4 mai, 16.75.

BLES. — Soutenus. — Courant, 23.45 ; prochain, 23.90 ; mars-avril, 24.30 ; 4 mars, 24.65 ; 4 mai, 24.50.

FARINES. — Soutenues. — Courant, 31.10 ; prochain, 31.45 ; mars-avril, 31.90 ; 4 mars, 32.50.

LIN. — Calme. — Courant, 39.25 ; prochain, 39.25 ; mars-avril, 40.»» ; 4 mai, 40.50 ; 4 derniers 40.75.

SUCRES. — Soutenus. — Courant, 44.50 ; prochain, 44.75 ; 4 mars, 45.50 ; 4 mai, 45.87 ; 4 octobre, 36.37.

COLZA. — Soutenu. — Courant, 45.50 ; prochain, 45.75 ; mars-avril, 45.75 ; 4 mai, 46.»» ; 4 derniers, 46.25.

ALCOOLS. — Soutenus. — Courant, 49.»» ; prochain, 48.75 ; mars-avril, 48.25 ; 4 mai, 46.50 ; 4 derniers, 40.75 ; 3 octobre, 40.»» ; stock, 8.450.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 11 janvier 1905.

Le marché débute dans de bonnes dispositions. On est bien impressionné par la réduction à 4 % du taux de l'Escompte de la Banque de l'Empire Russe, mesure prise à cause de l'emprunt émis en Allemagne. D'autres moyens sont en outre employés et l'on fait de sérieux efforts pour relever le niveau des cours des Rentes Russes.

Aujourd'hui comme hier et comme en février dernier on escompte les vendeurs à terme pour les obliger à se racheter, mais ces mesures prises n'auront pour effet que de retarder le recul. En vue du prochain emprunt à émettre en France en 5 %, on bat la clientèle dans tout le pays pour obtenir des engagements de la part du public sans toutefois que l'Etablissement de Crédit qui se livre à ce moyen ne donne aucune garantie quelconque en contre-partie.

Répétons que l'on aura l'occasion d'acheter plus tard dans de meilleures conditions et ce, non seulement en Rentes Russes car la débâcle de celles-ci entraînera tout le marché. La Rente Française fort bien tenue regagne et dépasse 98. On envisage aujourd'hui que l'arrivée de M. Doumer au fauteuil de la Présidence de la Chambre peut être le présage d'un changement favorable dans notre politique financière.

L'Extérieure est ferme et l'on a bonne impression de la fin du conflit entre le cabinet et Romero Robledo. Le Portugais conserve son avance qu'il accentue en clôture.

Suez bien tenu à 4532 ; en dépit des cours élevés, la valeur continue à être recherchée par le portefeuille.

Chemins Espagnols très animés et en grande fermeté. Le marché du Rio Tinto paraît un peu fatigué et il ne nous étonnerait pas que bon nombre de ses partisans se portent sur la Thiers.

—o—

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 11 janvier 1905.

Le marché des Valeurs congolaises est bouleversé par les bruits relatifs à des désordres et révoltes dans le Congo Français. De sorte que, plus encore qu'à l'ordinaire, la spéculation travaille ce groupe et surtout l'ordinaire Haut Congo, la Kalanga, le Commerce du Congo et la fondateur Congo.

Les fers marquent encore l'étape d'arrêt dans la hausse et leur tenue est indécise ; Cockerill baisse de 5 fr. et Ougrée monte de 10 fr.

La situation du marché charbonnier ne paraît pas à s'améliorer et la tendance reste très lourde. Il est impossible maintenant que l'hiver le plus rigoureux puisse venir à bout des stocks.

Valeurs de Zincs fermes, Nébida remonte à 1190, les demandes sont de plus en plus nombreuses en Djebels ; seule l'Asturienne est faible. Les Industrielles Russes restent lourdes et la Dniéprovienne est offerte plus que les autres valeurs du groupe.

—o—

BOURSE DE LILLE

Lille, le 11 janvier 1905.

Les affaires en Valeurs charbonnières sont calmes et les différences de cours à enregistrer insignifiantes. La tendance reste imprécise.

Aniche conserve son cours de 1385 et Anzin celui de 5560.

Bruay perd une petite fraction à 700.

Bully résiste bien à 4362 aux offres amenées par son avance d'hier, le cinquantième reste à 87.75.

Carvin perd 20 fr. à 1460, le 1/5 Carvin gagne change à 295.

Courrières monte à 2800 fr.

Crespin est achalandé à 100.25.

Clarence est bien tenu à 280.

Douchy fléchit à 1011.

Dourges à 275.50.

Escarpelle a quelques bonnes demandes à 1905.

Ferfay a un marché des plus calmes à 995.

Filiges est très résistant à 349, des meilleurs cours sont prévus sur ce titre.

Lens est bien à 763, le dixième se maintient à 77.

Le trentième Liévin est bien traité à 125.

Ligny cote 460.

Marles 20 % est calme à 2100, le 70 % est en nouveau recul à 2890.

Marly perd 1 fr. à 67.

Le 1/5 Meurchin est moins bien à 2675.

Reprise du 20e Vicoigne à 1140.

Denain-Anzin conserve ses bonnes dispositions à 1480.

—o—

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les Val